

# Signalements

Chaque administré de Pins-Justaret peut, s'il le juge utile, effectuer un signalement auprès de la Mairie.

Pour cela il a plusieurs moyen de communiquer :

## Se rendre à la Mairie

## Téléphoner à l'accueil de la Mairie au 05 62 11 71 00

## En dehors des horaires d'ouverture de la Mairie et si le signalement est urgent, téléphoner à l'élue de permanence au 06 73 86 64 53

## Envoyer un courrier électronique à [accueil@mairie-pinsjustaret.fr](mailto:accueil@mairie-pinsjustaret.fr)

## Faire un signalement via la rubrique « participer » de l'application citoyenne City All (*vous pouvez télécharger l'application ici*)